

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL
du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN et CUENOT ;
Messieurs VIVOT, BEDOURET, MICHAUD, VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames TINE, GABELLI et BULIARD ;
Messieurs TOULET et LECLERC.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARRONAT.

PROCURATION : Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 11 – votants : 12

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 25 octobre 2025

Secrétaire de séance : Madame Eléonore JEBRANI

Ordre du jour :

- 1 – ACTION SOCIALE – Accompagnement personnes vulnérables – Convention de location d'une chambre d'urgence au foyer de l'Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs
- 2 – ACTION SOCIALE – Accompagnement personnes vulnérables – Convention de location d'une chambre d'urgence entre le CCAS et l'occupant
- 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Régie Centre Communal d'Action Sociale - Modification
- 4 – ACTION SOCIALE – Convention de partenariat d'Action Sociale en matière de lutte contre la précarité énergétique entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier et EDF
- 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 6 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention Délégitaire à la Protection des Données proposée par l'ADAT
- 7 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention de mise à disposition de fournitures et services

- 8 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Annulation de la délibération du groupement de commandes pour l'achat de matériel et produits d'entretien entre la CCGP, la Ville de Pontarlier et le CCAS
- 9 – FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'association Espace Accueil Solidarité
- 10 – PETITE ENFANCE – Relais Petite Enfance – Convention de mise à disposition de services entre le CCAS et la Communauté de Communes du Grand Pontarlier
- 11 – PETITE ENFANCE – Relais Petite Enfance – Convention de mise à disposition du service Relais Petite Enfance avec le Communautés de Communes ; Altitude 800 Espace Levier – Val d'Usiers, du plateau de Frasne - Val du Drugeon, entre Doubs et Loue, des Lacs et Montagnes du Haut Doubs
- 12 – PETITE ENFANCE – Relais Petite Enfance – Subvention du Département – Aide au financement des animateurs de relais
- 13 – Décisions prises / Questions Réponses

Monsieur le Président ouvre la séance en présentant Madame Aurore Forest, nouvelle directrice du CCAS. Le quorum étant atteint, il propose le vote du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité. Il rappelle ensuite la date du 16 décembre pour le dernier Conseil d'Administration de l'année.

1 – ACTION SOCIALE – Accompagnement personnes vulnérables – Convention de location d'une chambre d'urgence au foyer de l'Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs

Monsieur le Président explique que plusieurs actions sont menées pour l'hébergement d'urgence avec « la rue vers l'hébergement », la veille sociale, la veille mobile pour les cinq prochains mois, et un appartement « chambre d'urgence » mis à disposition par l'Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs (APAT) à travers une convention. Cette dernière permet de proposer un hébergement aux personnes en très grande difficulté avec l'accord du directeur de l'APAT.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les termes de cette convention et autorisent Monsieur le Président à la signer.

2 - ACTION SOCIALE – Accompagnement personnes vulnérables – Convention de location d'une chambre d'urgence entre le CCAS et l'occupant

Monsieur le Président annonce la convention d'occupation qui définit les termes de la mise à disposition de la chambre entre l'occupant et le CCAS. Elle couvre une chambre, une salle d'eau et un wc. Elle explicite la durée, les conditions de mise à disposition, les usages de la chambre, le dépôt de garantie. Celle-ci permet d'avoir une garantie de responsabilisation de l'occupant mais également du donnant droit à l'hébergement et défini, les droits et les devoirs de la personne hébergée. Cette chambre a pour vocation un accès pérenne à un logement.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les termes de cette convention.

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Régie Centre Communal d'Action Sociale - Modification

Dans la continuité des points précédents, Monsieur le Président précise que la régie actuelle doit être modifiée afin de permettre au CCAS d'encaisser et rembourser la caution.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident la modification de la régie d'avances en une régie de recettes et d'avances et autorisent Monsieur le Président à signer l'arrêté et tout acte en découlant.

4 – ACTION SOCIALE – Convention de partenariat d’Action Sociale en matière de lutte contre la précarité énergétique entre le Centre Communal d’Action Sociale de Pontarlier et EDF

Monsieur le Président présente la convention de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec EDF. Celle-ci vise à éviter les situations de rupture en mettant en place un parcours d’accompagnement afin d’assister les personnes en difficulté avant la coupure.

Les membres du Conseil d’Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l’unanimité, valident la convention jointe avec EDF et autorisent Monsieur le Président à la signer.

5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose ensuite, la modification du tableau des effectifs qui fait suite à l’évolution d’un agent dans la collectivité.

Le Conseil d’Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés valide le tableau des effectifs tels qu’énoncé.

6 - ADMINISTRATION GENERALE – Convention Déléguataire à la Protection des Données proposée par l’ADAT

Depuis 2018, une obligation d’avoir un délégué à la Protection des données dans chaque structure. Il est demandé ici que l’ADAT de mettre à disposition un délégué à la protection des Données pour le CCAS. Le CCAS ne pouvant avoir ce délégué dans la structure, il est demandé ici d’autoriser l’ADAT à remplir ce rôle de Déléguataire.

Le Conseil d’Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, valide la convention délégation à la protection des données proposée par l’ADAT et autorise Monsieur le Président à la signer.

7 - ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mise à disposition de fournitures et services

La Ville de Pontarlier dispose de marchés publics de fournitures et services numériques conclus pour répondre à ses propres besoins. Afin d’optimiser l’usage des ressources et de favoriser la mutualisation des outils numériques, il est proposé de mettre à disposition du Centre CCAS certains services informatiques dans le cadre d’une convention.

Ce montage ne constitue pas un groupement de commandes, le CCAS n’étant pas partie dans le marché public concerné. Il s’agit d’une mise à disposition encadrée juridiquement, rendue possible par l’absence de clause restrictive dans les marchés de la Ville.

La convention formalise la mise à disposition des services suivants :

- Messagerie électronique et suite bureautique ;
- Accès Internet très haut débit ;
- Protection des postes informatiques ;
- Téléphonie fixe et mobile ;
- Logiciels de gestion du temps, des ressources humaines et de la comptabilité.

Aussi, cette convention permet de renforcer la cohérence numérique entre les entités de la collectivité tout en respectant les obligations juridiques liées à la personnalité morale distincte du CCAS. Elle s’inscrit dans une logique de rationalisation des coûts et d’amélioration du service public.

Le Conseil d’Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés valide la modification du groupement de commande et autorise Madame la Vice-Présidente à la signer.

8 – PETITE ENFANCE – Annulation de la délibération du groupement de commandes pour l'achat de matériel et produits d'entretien entre la CCGP, la Ville de Pontarlier et le CCAS

Monsieur le Président explique que lors d'un groupement de commandes entre plusieurs collectivités, il y a l'obligation d'avoir un besoin identique et commun à tous. Dans le groupement de commande pour l'achat de matériel et produits d'entretien, le CCAS a un besoin de couches qui est propre à la collectivité, les autres collectivités n'en bénéficieront pas. Cela s'avère interdit, il est donc demandé ici d'annuler ce groupement de commande.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rapportent et annulent la libération du 1^{er} juillet 2025 et actent le retrait de la délibération.

9 - FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'Association Espace Accueil Solidarité

Madame la Vice-Présidente présente l'association Espace Accueil Solidarité qui mettait à disposition des appartements pour les femmes victimes de violences dans le cadre du logement temporaire accompagné. Ce projet est régi entre l'association qui le porte, le CCAS qui oriente et l'État qui finance. Lors de la dernière version du renouvellement de ces conventions, l'État a passé un appel à projet et c'est une autre association qui a été retenue. Les appartements sont également mis à disposition par les bailleurs et le temps que la passation de relais se fasse entre les associations, des frais de loyers ont couru pour l'association EAS qui ne bénéficiait plus des subventions de l'État. Pour permettre cette transition, remettre en circulation les appartements, à l'association de boucler ses comptes et aux bailleurs de ne pas être en difficulté, AES sollicite auprès du CCAS l'accompagnement au travers d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour solde tout compte.

Monsieur Michaud regrette que cette demande de subvention doive exister car le relais entre EAS et Travail et Vie ne s'est pas très bien passé. La prise d'activité de Travail et Vie date de juin 2024, les clés du dernier appartement ont été transmises en octobre 2025. Pendant ce temps, un appartement n'était pas occupé mais générait un loyer. De ce fait, Monsieur Michaud s'abstiendra sur ce vote. Il tient, toutefois, à remercier EAS pour le travail effectué. Travail et Vie remplit sa mission dans de bonnes conditions, depuis le début de l'année. 52 femmes ont été prises en charge, quelquefois dans des conditions très critiques. Parmi les femmes, 12 ont été hébergé, 4 ont pu quitter leur hébergement et ont bénéficié de logements de plein droit.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, autorise le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association Espace Accueil Solidarité.

10 et 11 - PETITE ENFANCE - Relais Petite Enfance - Convention de mise à disposition du service Relais Petite Enfance avec le Communautés de Communes ; Altitude 800 Espace Levier – Val d'Usiers, du plateau de Frasne - Val du Drugeon, La Communauté de Communes du Grand Pontarlier, entre Doubs et Loue, des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

Monsieur le Président annonce, ensuite, les conventions de mise à disposition qui permettent de relier les 5 EPCI avec le Relais Petite Enfance pour des animations proposées. Elles permettent de définir les droits, les devoirs, les conditions, les coûts et les prestations qui varient d'une convention à l'autre.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions respectives pour une application du 01/01/2023 au 31/12/2026 :

- Convention de mise à disposition du RPE avec la Communauté de Communes Altitude 800 Espace Levier- Val d'Usiers,
- Convention de mise à disposition du RPE avec la Communauté de Communes du plateau de Frasne - Val du Drugeon,

- Convention de mise à disposition du RPE avec la Communauté de Communes du Grand Pontarlier,
- Convention de mise à disposition du RPE avec la Communauté de Communes entre Doubs et Loue,
- Convention de mise à disposition du RPE avec la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

12 - PETITE ENFANCE – Relais Petite Enfance - Subvention du Département – Aide au financement des animateurs de relais

Monsieur le Président présente ensuite la convention de subvention avec le Département pour le financement des animateurs du Relais qui correspond à 4 500 € par poste équivalent temps plein, ce qui revient pour l'année 2025 à 21 780 €. Cela correspond à cinq animateurs actuellement. À noter tout de même, la diminution de moitié depuis l'année dernière sur cette même convention.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à signer la convention conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

11 – Décisions prises / Questions réponses

Madame Droz-Bartholet est étonnée que seulement quatre séances sont programmées pour l'analyse de la pratique pour l'année 2026. Cette convention concerne ici uniquement les directrices des EAJE, d'autres conventions devraient être signées par les autres services.

Monsieur le Président revient sur la cyber-attaque portée contre le CHIC de Pontarlier il y a environ 15 jours. Celle-ci a crypté tous les fichiers, les dossiers et les téléphones de l'hôpital rendant impossible la consultation des dossiers.

La séance est levée à 19h30.

Pontarlier le 21 novembre 2025

Secrétaire de séance

Aurore FOREST

